

## Déclaration d'éthique et malpraxis

Les *Actes de la Conférence Internationale d'Onomastique «Nom et Dénomination» (ICONN)* représentent une collection d'études soumises à la lecture d'un comité scientifique et promeuvent les standards d'éthique propres aux publications scientifiques. Toutes les parties impliquées dans le processus de publication (la maison d'édition, l'éditeur, les relecteurs et les auteurs) ont la responsabilité de satisfaire ces normes.

1. **La Maison d'Édition** garantira les meilleures pratiques en vue de la publication du volume et elle assurera de même le support technique, procédural et légal afin d'en obtenir les meilleurs résultats.

2. Les responsabilités de **l'éditeur** sont de:

- publier des instructions actualisées aux auteurs et s'assurer qu'elles sont respectées dans les articles afin d'être publiés;
- gérer le processus d'évaluation des articles et garantir son déroulement correct, en tenant compte strictement de critères académiques (valeur, originalité, clarté), en éliminant tout conflit d'intérêt;
- décider d'accepter / refuser un manuscrit en s'appuyant sur toutes les relectures (le processus d'évaluation étant doublement anonyme);
- assurer la confidentialité des articles et des communications avec les relecteurs. L'anonymat tant des rapporteurs que des auteurs est assuré;
- veiller à la préservation de l'éthique et des normes scientifiques de la publication, publier des excuses si besoin est, publier des rectifications et rétractions d'articles s'il y a des erreurs.

3. **Le processus d'évaluation** est juste et impartial. Les relecteurs sont choisis par l'éditeur. Il ne doit pas y avoir conflit d'intérêts entre les évaluateurs et l'auteur et sa recherche, d'une part, et entre les évaluateurs et les financeurs de la recherche, d'autre part. Les relecteurs doivent exprimer clairement et d'une manière argumentée leurs opinions, en s'appuyant sur quelques aspects (l'adéquation de la terminologie, l'originalité de la communication, la précision linguistique et la pertinence de la bibliographie), et, au besoin, en donnant des suggestions possibles tout en proposant une évaluation globale de l'article. L'avis d'un troisième rapporteur est demandé en cas de besoin.

Les relecteurs doivent garder la confidentialité des articles. Ils ne contacteront pas les auteurs directement sans la permission de l'éditeur.

4. **Les auteurs** doivent s'assurer que le contenu de l'article soumis est original. Ils doivent mentionner et citer correctement les contenus empruntés à d'autres sources et obtenir la permission de reproduire tout contenu provenant d'autres sources, y compris des conversations privées, de la correspondance ou des discussions avec des tiers. Il faut que les auteurs mentionnent les éventuels soutiens financiers dont la recherche a bénéficié.

Le plagiat, sous toutes ses formes, constitue un comportement contraire aux normes de cette déclaration et est donc inacceptable. D'autres actions inadmissibles sont les suivantes: faire des déclarations frauduleuses ou inexacts, soumettre le même manuscrit simultanément à plusieurs publications, soumettre un article qui a déjà été publié ou qui a été accepté pour publication ailleurs.

Si les auteurs découvrent des erreurs ou des imprécisions significatives dans leurs articles, ils doivent informer l'éditeur. Il faut que les auteurs coopèrent avec l'éditeur pour rétracter ou corriger l'article si l'éditeur le juge nécessaire.